

GROUPE SUD EST

Journées d'études - Annecy - 7/8 octobre 1977

Ces journées ont porté sur le thème : « Le circuit du livre : de son choix à sa mise sur les rayons. Méthodes et délais ».

Elles ont groupé soixante-cinq bibliothécaires des bibliothèques d'AIX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, ANNECY, APT, ARLES, du plateau d'ASSY, D'AVIGNON, BOURG, BRON, CHAMBÉRY, ÉCHIROLLES, GIVORS, GRAND LANCY (Suisse), GRENOBLE, HYERES, LYON, MARSEILLE, MEYLAN, NÎMES, OYONNAX, PERTUIS, PONT-DE-BEAUVOISIN, ROMANS, SAINT-ÉTIENNE, SAINT-FONS, SAINT-MARTIN-D'HÈRES, SAINT-RAPHAËL, TOULON et VILLEURBANNE.

Elles débutent vendredi 7 octobre à 9 heures par deux exposés de Madame ESTÈVE et de Madame MARTINET sur l'expérience du CANAC.

Madame ESTÈVE estime que le CANAC comporte encore certaines imperfections :

1° le fait que l'ISBN n'est encore adopté que par une minorité des éditeurs français et que, par là, les numéros de commande doivent pratiquement tous être recherchés dans la **Bibliographie de la France**, travail long et fastidieux ;

2° que les délais entre la commercialisation du livre et son catalogage dans la **Bibliographie de la France**, entre la demande des fiches au CANAC et la réception des ouvrages, sont beaucoup trop longs ;

3° que les fiches sont pour la plupart d'une lisibilité médiocre.

Ces imperfections font, pense-t-elle, que le CANAC est utilisable, avec des réserves, au niveau d'une bibliothèque d'étude, mais qu'il est parfaitement inadapté pour une bibliothèque de lecture publique.

Madame MARTINET pense au contraire que, malgré ses inconvénients, le CANAC paraît apporter un gain de temps très net dans le catalogage. Il y a gain de temps, selon Mme MARTINET, puisque le CANAC supprime :

1° les recherches pour l'identification des auteurs et anonymes ;

2° l'établissement de la fiche principale ;

3° la reproduction des fiches qui se fait à la Bibliothèque Municipale de MARSEILLE par l'offset sur plaques de 8 fiches qu'on coupe au massicot.

Ces avantages font que la Bibliothèque de MARSEILLE utilise le système pour le tiers de son fonds, c'est-à-dire pour 1 050 ouvrages entre avril 1976 et septembre 1977, dont 735 pour la documentation et 315 pour le fonds de Provence.

Madame MARTINET conclut son exposé par le souhait qu'il y ait, dans le cadre du Sud-Est, des rencontres entre utilisateurs du CANAC.

Monsieur VAILLANT donne le rapport moral pour l'année écoulée.

Mademoiselle FAISANT présente ensuite le rapport financier.

Monsieur LECUTIEZ suscite un débat d'où il ressort que l'information concernant les stages du CFPC est très inégalement diffusée suivant les communes. Il propose que le CFPC se mette en rapport avec la Direction du Livre pour permettre à celle-ci de diffuser partout l'information concernant ces stages et demande à ce qu'ils soient mentionnés dans la **Gazette des communes**.

Madame BORDARIER se porte candidate comme déléguée au Conseil National en remplacement de Mlle CAMBUZAT et est élue par l'assemblée.

Monsieur VAILLANT fait état de l'expérience de protection contre le vol depuis l'installation, en février 1976, d'un système de détection de livres Tattle-Tape 3 M à la Bibliothèque Municipale de Grenoble. Après avoir donné une définition du système tel qu'il existe à ladite bibliothèque, système qui ne contrôle que le vol des ouvrages consultés sur place, il signale que ce système a fonctionné normalement jusqu'ici si ce n'est les jours d'affluence, où une personne doit à la sortie veiller à ce que les lecteurs défilent les uns après les autres sans se tenir mutuellement le portillon. Les résultats sont bons, puisqu'il y a eu diminution considérable des disparitions des périodiques en accès au public et des usuels (20 sur 8 000 en un an). Le système semble surtout avoir un effet de dissuasion puisqu'il n'y a eu que 14 alertes en 19 mois. La défense réside essentiellement dans l'investissement (71 000 F à Grenoble en février 1976) et non pas dans l'équipement des livres en bandes magnétiques.

Monsieur LECUTIEZ rend compte d'une étude quantitative qu'il a faite il y a six ans à la Bibliothèque municipale d'Arles, à la suite d'une demande du Comité consultatif, sur l'estimation du temps de travail fourni entre la commande du livre et sa mise à la disposition du public, par un personnel sans formation particulière de 4 employés groupés en unité concentrée sous la direction d'un bibliothécaire professionnel. Monsieur LECUTIEZ distingue nettement pour cela le livre d'actualité pour la lecture publique commandé toutes les semaines à un libraire local qui le reçoit en office et le livre d'étude de petits éditeurs commandé mensuellement à un libraire de MARSEILLE. Le livre d'actualité reçu le lundi par le libraire et livré le mardi matin à la Bibliothèque était le mardi après-midi à la disposition du lecteur. Pour cela, 60 ouvrages étaient traités en 12 heures par 4 personnes travaillant chacune 3 heures, soit 12 minutes par livre. Pour le livre

d'étude, le temps devait être plus que doublé, étant donné surtout la longueur plus grande du catalogage. Cette estimation du temps de travail repose sur des données spécifiques, celles d'un personnel sans qualification, peu nombreux et groupé sous l'autorité d'un bibliothécaire. Il n'en est pas de même pour un personnel nombreux et parfois surqualifié pour certaines tâches avec des opérations fragmentées et dispersées. Beaucoup de temps est alors perdu par laisser-aller et manque de contrôle.

En réponse à Monsieur NAIDICHT, qui fait remarquer qu'à la Bibliothèque de SAINT-MARTIN D'HÈRES l'augmentation du personnel entraîne, contrairement aux dires de Monsieur LECUTIEZ, un rendement meilleur, Monsieur LECUTIEZ fait observer que le travail qui consiste à coordonner de nombreux employés, fait perdre plus de temps que le travail d'autrefois en petites équipes.

Une réception du groupe a lieu ensuite à 11 heures 30 à l'Hôtel de Ville par l'Adjoint au Maire d'ANNECY.

La séance de travail reprend le vendredi après-midi à 14 heures 30, par petits groupes : groupe des bibliothécaires d'hôpitaux, groupe des bibliothèques d'étude et réseaux documentaires, groupe des bibliothèques de fonds ancien, groupe des bibliothèques de lecture publique.

Après la séance, un exposé est fait par M. JACQUIER, Conseiller municipal délégué aux bibliothèques, sur le développement assez exceptionnel des bibliothèques à ANNECY et le projet en voie de réalisation d'une grande bibliothèque centrale intégrée à une Maison du Tourisme. Puis le groupe visite, sous la direction de M. LANNIER, la bibliothèque centrale, une annexe d'enfants et deux annexes d'adultes. Il y a ensuite un repas en commun, très amical, organisé par M. LANNIER.

A la séance de travail de samedi matin 8 octobre à 9 heures 30, les rapporteurs des divers groupes donnent un compte rendu de leurs débats en assemblée générale.

Madame GIRARD rapporte pour le groupe des bibliothécaires d'hôpitaux. C'est l'occasion pour Mme ESTÈVE de demander que dans de prochaines journées soit abordé le problème de l'insertion des bibliothèques d'hôpitaux parmi les autres bibliothèques et de leur statut. M. LECUTIEZ soulève la question du dépôt dans les hôpitaux de livres par les bibliothèques municipales et celle de la spécificité de la lecture pour les hospitalisés et aussi pour les personnes du troisième âge.

Mademoiselle BERGER rapporte pour le groupe des bibliothèques d'étude et des réseaux documentaires. Elle passe en revue les problèmes abordés : mission de renseignement et démarche pédagogique auprès du public, téléphone, télécopie, meilleure connaissance des possibilités des centres de documentation par des répertoires, des fichiers, des contacts et des stages, *disparition de la dualité entre documentalistes et bibliothécaires*.

Monsieur LECUTIEZ rapporte pour le groupe des bibliothécaires de lecture publique. Des débats du groupe, il ressort qu'il y a entre les bibliothèques une grande disparité et que les moyens ne peuvent pas être normalisés.

Dans l'immédiat, il est préférable d'augmenter les échanges d'information et les visites de bibliothèques

Monsieur GUITART demande qu'il y ait un inventaire des besoins de formation (traitement du fonds ancien, formation documentaire, vulgarisation scientifique, etc.) pour que le C.F.P.C. puisse organiser en fonction de ces besoins, de nouveaux stages de formation.

Ces journées, particulièrement bien organisées par M. LANNIER, ont recueilli la satisfaction de tous les participants.

Elles se terminent le samedi après-midi par une visite de la vieille ville et du Musée d'ANNECY.

Pierre Vaillant.